

# Les recommandations du Ceser pour Cigéo

Pas d'opposition formelle du Conseil économique, social et environnemental au projet de Bure.

**D**es dizaines de pages, une étude fouillée et argumentée, voilà le travail réalisé par le Conseil économique, social et environnemental du Grand Est (CESER) sur la thématique des déchets nucléaires. Ce rapport a été présenté voilà quelques jours en session plénière, à Metz, l'occasion de dresser un état des lieux d'un dossier qui concerne directement les Aulois en raison des deux sites de stockage. Celui de Soulaing-Dhuys concerne des déchets de faible et moyenne activité à vie courte, tandis que celui de Morvilliers accueille des déchets de très faible activité.

## CRÉATION DE NOUVEAUX CENTRES DE STOCKAGES

Pragmatique, le CESER est conscient de l'importance des volumes à gérer dans le futur, y compris les déchets FAVL (faiblement actifs à vie longue). « *La France a fait le choix du principe de précaution en considérant que tout matériau susceptible d'avoir été contaminé au sein d'une installation nucléaire est un déchet radioactif. Ce principe induit la gestion d'importants volumes (...) Le maintien de ce principe nécessitera la création de nouveaux centres de stockage dans la perspective du démantèlement du parc nucléaire* », indique-t-il dans ce rapport. Avec toujours en ligne de mire une commune du nord-est aulois.

S'agissant du projet d'enfouissement des déchets hautement radioactifs à vie longue à Bure, dans la Meuse (projet Cigéo), finalement pas très éloigné de notre département, le CESER a analysé tous les



La sûreté et la sécurité au cœur des préoccupations du CESER pour le projet Cigéo.

aspects du dossier et les éventuelles alternatives. Il en arrive à ce constat : « *Tous les pays qui se penchent sur la question des déchets en arrivent à la même conclusion : les entreposages de surface ne sont que des solutions transitoires dans l'attente du développement de leur projet de stockage géologique qui apparaît comme la référence en matière de gestion des déchets radioactifs* ». On ne peut être plus clair.

## CIGÉO : DES POINTS DE VULNÉRABILITÉ

Si le CESER ne s'oppose pas formellement à l'enfouissement de ces déchets à 500 mètres de profondeur, il évoque des « *points de vulnérabilité pour le stockage géologique* » : les risques liés aux dégagements d'hydrogène, la permanence de la ventilation, la qualité et le contrôle des colis et les tuyères

d'aération.

« *Les réponses non apportées aux questions de sûreté et de sécurité ne doivent en aucun cas être reportées au-delà de l'autorisation de création* », affirme cette assemblée. Elle préconise « *une conception des alvéoles pour que la récupérabilité soit assurée dans le temps* ». Elle souhaite aussi que soient poursuivies « *activement les recherches sur les alternatives au stockage géologique, en particulier les entreposages de longue durée, parallèlement à la phase pilote du projet Cigéo* ».

Enfin, que ce soit pour la conception et la gestion d'un tel centre, ou encore pour la composition du Comité de Haut niveau dédié au futur site Cigéo, le CESER demande la présence de représentants de la société civile. Pourquoi pas des délégués du CESER ? ■ JEAN-FRANÇOIS LAVILLE